



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « pêche et aquaculture » de FranceAgriMer du 1^{er} février 2017 : bilan 2016 des marchés, baromètre d'image consommateurs et étude sur l'approvisionnement en produits aquatiques frais en grande distribution

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les produits de la mer, de l'aquaculture et de la pêche professionnelle en eau douce s'est réuni le 1^{er} février 2017, sous la présidence de Monsieur Hervé Jeantet.

Bilan des filières pêche et aquaculture : les tendances 2016

Le bilan 2016 des filières de la pêche et de l'aquaculture a été présenté aux membres du conseil.

Les grandes tendances ont été les suivantes pour l'année 2016 :

- à l'international, la hausse des cours mondiaux, sous l'effet d'une légère baisse des captures et de difficultés sanitaires dans certains élevages aquacoles (Chili notamment) ;
- en Europe, un marché d'importation résistant à la hausse des cours ;
- en France, la stabilité du chiffre d'affaires des ventes en halles à marée ;
- en raison de la hausse du prix du saumon, le report des achats des ménages français vers les filets de poissons issus en partie de la pêche (merlan, lieu noir, lotte) ou de l'élevage français (truite).

Baromètre d'image des produits aquatiques : les bienfaits santé recherchés par 91 % des consommateurs

Les membres du conseil ont pris connaissance des derniers résultats du baromètre d'image consommateurs des produits aquatiques. Cette enquête, menée par les cabinets Via Aqua et Toluna pour FranceAgriMer auprès d'un échantillon représentatif de la population française, vise à mieux cerner les attitudes des consommateurs, tout en suivant l'image des produits dans la durée. La dernière vague, menée en novembre 2016, comportait également une thématique sur la perception par les consommateurs des enjeux de santé dans la consommation des produits aquatiques.

Quelques grandes tendances du baromètre :

- des prévisions de consommation en hausse, portées par les poissons blancs et les produits saisonniers ;
- le maintien de la confiance à un niveau satisfaisant, de même que la perception de la qualité à court (six mois) et moyen termes (deux ans) ;
- le maintien des hiérarchies entre les différentes espèces. À noter, les crustacés (crevettes, langoustines et autres crustacés) ainsi que l'huître tendent à améliorer leur position à deux ans par rapport aux autres espèces ;
- 91 % des enquêtés ont à l'esprit des motivations nutritionnelles et liées aux bienfaits pour la santé quand ils consomment des produits aquatiques ;
- les principales motivations de santé pour la consommation sont la contribution à une alimentation diversifiée et équilibrée (66 % des enquêtés), l'apport d'omégas-3, de vitamines et de minéraux (68 %) ;
- les bénéfices santé sont jugés « importants ou très importants » quelles que soient les catégories de produits aquatiques (78 % des enquêtés pour les poissons blancs ou bleus contre 60 % pour la viande rouge) ;
- l'identification des associations de consommateurs, mais aussi des professionnels de la filière (poissonniers, producteurs, transformateurs), comme des sources fiables et de confiance d'information sur la qualité sanitaire et nutritionnelle des produits aquatiques.

Contaminants environnementaux réglementés dans les produits de la pêche et de l'aquaculture
Les services de la direction générale de l'alimentation (DGAL) du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ont présenté au conseil spécialisé un point relatif à la réglementation des contaminants chimiques dans les produits de la pêche et de l'aquaculture, rappelant les enjeux

sanitaires, notamment de long terme, devant être pris en compte et les outils de gestion de ces risques existants. Les contaminants environnementaux doivent être pris en compte dans les plans de maîtrise sanitaire, au même titre que le risque bactériologique, bien maîtrisé par la filière. La connaissance de ces risques sanitaires spécifiques permet, en bonne coopération avec les opérateurs des filières, d'adapter les pratiques et la réglementation applicable, qui va de pair avec la diffusion de recommandations de consommation précises.

Ce dialogue entre pouvoirs publics et opérateurs de la filière permet d'objectiver les risques et de prendre parfaitement en compte les enjeux sanitaires et socio-économiques dans les décisions.

Approvisionnement en produits aquatiques frais en grande distribution en France

Les résultats d'une étude, menée par le cabinet Gressard pour le compte de FranceAgriMer, sur la politique d'approvisionnement en produits aquatiques frais en grande distribution en France ont été présentés en conseil.

L'organisation des GMS, qui représentent 75 % des achats des ménages en produits aquatiques frais, repose sur la maîtrise de volumes importants et réguliers. Par ailleurs, l'observation des comportements d'achats met en évidence un développement des achats de produits pratiques et nécessitant de moins en moins de préparation.

L'offre de pêche et d'aquaculture française, très saisonnière pour de nombreuses espèces, peu prévisible et disséminée le long du littoral ou sur le territoire, semble être en position difficile pour répondre à la demande et risque de perdre des parts de marché, du fait des importations de produits entiers et de plus en plus transformés, dont les prix et les volumes peuvent être anticipés, car ils proviennent majoritairement de l'aquaculture.

Après avoir mis en évidence les différents schémas de fonctionnement des enseignes de la grande distribution pour leurs achats de produits aquatiques frais, l'étude a proposé quelques pistes de réflexion pour la filière :

- développer les volumes issus de l'aquaculture ;
- développer l'offre de produits emballés et prêt-à-consommer ;
- améliorer les systèmes de prévision des apports, la gestion des volumes et des stocks et exploiter davantage les développements technologiques permettant l'allongement de la date limite de consommation (DLC) ;
- innover collectivement dans l'emballage ;
- développer le transfert d'informations et de contenus vers le rayon ;
- segmenter finement les marchés.

Partenariat avec les Régions de France

FranceAgriMer et les représentantes de Régions de France au conseil spécialisé ont évoqué les orientations arrêtées lors du conseil d'administration de l'établissement du 11 octobre 2016 pour conforter le partenariat au service de la filière sur les territoires, en développant un partenariat de travail renforcé entre les représentants de FranceAgriMer, les Régions et la profession. Les représentants professionnels au conseil spécialisé ont fait part de leur volonté de contribuer à cette démarche.

Pour en savoir plus, les dernières données économiques sur la filière « pêche et aquaculture » sont consultables en ligne sur le site internet de FranceAgriMer : ecopecheetaquaculture

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05
Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@francea
